

Convocation du conseil municipal : le 28 juin 2013

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18 au lieu de 19 (Mr Serge SMAGGHE, Conseiller Municipal, est décédé le 30 avril 2010).

**PRESENTS :**

M. Jean-Michel **DEVYNCK**

**Maire**

Mme et Mrs **DEHONDT** Jean-Pierre, **STEVENOOT** Jean-Pierre, **VANPEPERSTRAETE** Pascale, **ROUSSEL** Didier,

**Adjoints**

Mmes et Mrs **RYCKEWAERT** Jean-Paul, **DRIEUX** Frédéric, **BAELEN** Marie-Thérèse, **STAIB** Audrey, **WILS** Sandrine, **DELAUTTRE** Richard, **BARBEZ** Nathalie, **GRYMYSLAWSKI** Laurence (arrivée à 19h20), **DEREMETZ** Pascal,

**Conseillers Municipaux**

**ABSENT (s) ou EXCUSE (S) :**

**VAESKEN** Jean-Michel, Adjoint, donne pouvoir à Jean-Michel DEVYNCK

**DEBAVELAERE** Christophe, conseiller municipal donne pouvoir à Nathalie BARBEZ

**KAHN** Sylvain, conseiller municipal donne pouvoir à Pascale VANPEPERSTRAETE

**ROY** Aurélie, conseillère municipale donne pouvoir à Didier ROUSSEL

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre DEHONDT, assisté de Marie-Annick WULLENS, DGS en Mairie

---

**ORDRE DU JOUR du jeudi 4 juillet 2013**

1. DECISIONS prises depuis le dernier conseil (synthèse jointe)
2. ADM. GENERALE – jury criminel : tirage au sort
3. ADM. GENERALE – fusion des Communautés de Communes : nombre de délégués
4. ADM. GENERALE – SIDENSAN : nouvelle compétence "Incendie"
5. FINANCES – SIECF
  - a. Fiscalisation
  - b. Mouvements de communes au SIECF
6. FINANCES – subventions aux associations
7. VOIRIE – Effacement des réseaux par le SIECF : participation de la commune
8. VOIRIE – rétrocession de voiries au lotissement Colombier
9. AFF. FONCIERES – acquisitions de terrains
  - a. Acquisition de terrain à Mr WAQUET et Mme HANICOT (budget communal)
  - b. Acquisition de terrain à Mr VERVEY (budget annexe ZAC)
10. DM 1 après budget 2013
11. INITIATIVES des Elus

---

**1 – DECISIONS prises depuis le dernier conseil**

**DP N° 120 - Site de la Chênaie – Location d'un terrain en pâture à élevage bovin. Modification de la superficie suite aux travaux sur le site.**

CONSIDERANT les derniers aménagements intervenus entre 2009 et 2012 sur le site de la Chênaie (partie de la parcelle louée), il convient d'en modifier le loyer.

La parcelle de terre en nature de prairie située sur le terrain cadastré A 828, a été occupée par Mr Patrick ROELANDT, fils de André Roeland, durant les années 2009 à 2012, aux conditions suivantes :

Année 2009 travaux 1<sup>er</sup> parking : 71a 15ca à 2.53€/are, soit 180 €

de 2010 à 2012 – montant forfaitaire de 100 € correspondant à une superficie d'environ 40 ares.

**fait à ESQUELBECQ, le 17 avril 2013**

**DP 121 - Marché d'assurances : multirisque, protection juridique et véhicules. Contrat avec PVA Assurances**

Vu l'appel à la concurrence lancé en mai 2012 puis relancé sous la forme négociée en octobre 2012 auprès de compagnies d'assurances et les résultats obtenus,

Vu un défaut de procédure avec notre assureur actuel –PVA, et l'obligation de poursuivre l'année 2013

Considérant les nouvelles propositions actées par PVA à la suite de la mise en concurrence tendant à maintenir les coûts antérieurs voire à les diminuer,

le contrat d'assurances passé avec la Compagnie PVA ASSURANCES, 45 bis avenue de Lattre de Tassigny – 59170

HAZEBROUCK, est poursuivi pour une durée d'un an. Le contrat comprend au titre des primes annuelles :

Multirisque Commune 15 100.00 € TTC ; protection juridique 1 040.08 € TTC ; véhicule Peugeot Boxer 704.00 € TTC ; tracteur Ford 9230RV59 451.00 € TTC ; tracteur Ford 33JP59 150.50 € TTC ; tondeuse Rubi 109.66 € TTC ; remorque Henra 82CSE59 218.43 € TTC ; maison du CCAS 154.16 € TTC. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée ou modifiée par avenant.

---

**Le 23 avril 2013**

## 2 - JURY CRIMINEL – Tirage au sort pour 2014

Rappel : âge 23 ans au cours de l'année 2013

### Résultat du tirage au sort :

Nom patronymique Nom d'épouse Prénom	Date et lieu de naissance N° du département	Adresse complète	profession
YVOZ Patrice	01/05/1967 DUNKERQUE 59	5 rue du Moulin 59470 ESQUELBECQ	Menuisier
DETHOOR Magalie	04/06/1988 WARGNIES-le-Petit 59	1036 rue du Vert Vallon – 59470 ESQUELBECQ	employée
DEPERCHIN Michel	09/02/1952 TOURCOING 59	13 rue de la Paix 59470 ESQUELBECQ	?
DERAM Moïse	27/08/1971 DUNKERQUE 59	6 rue des Dunkirk Veterans – 59470 ESQUELBECQ	Menuisier
CARTON Véronique	SCHRAEN 24/05/1966 HAZEBROUCK 59	13 rue Valentin Depardieu – 59470 ESQUELBECQ	Employée de maison
KILLIAN Thérèse	DESCHUYTTER 10/07/1952 ESQUELBECQ 59	6 clos du Tilleul 59470 ESQUELBECQ	Employée de bureau

### 3 - FUSION des communautés de communes du Canton de Bergues (CCCB), de la Colme (CCC), de Flandre (CCF) sans Ghyvelde, de l'Yser (CCY) – REPARTITION des SIEGES au sein de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion

L'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 a créé une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du canton de Bergues, de la communauté de communes de la Colme, de la communauté de communes de Flandre (sauf Ghyvelde) et de la communauté de communes de l'Yser.

L'article L5211-6-1 du CGCT fixe les modalités de répartition des sièges des délégués des communes et laisse le choix aux communes soit d'une répartition à l'amiable des sièges, soit d'une répartition fixée par les paragraphes III et IV de l'article précité. Il appartient donc aux 41 communes de la nouvelle communauté de communes de statuer avant le 30 août 2013.

Afin de renforcer la représentation des communes, il est proposé de retenir la répartition légale des 57 sièges initiaux majorés de 10% soit 62 sièges selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et d'attribuer 1 siège supplémentaire aux communes ne disposant que d'un siège et dont la population est supérieure à 1100 habitants. **Le conseil serait alors composé de 71 membres**, correspondant au nombre maximum autorisé.

Par ailleurs, Monsieur le préfet souhaite connaître **le lieu du siège du futur EPCI**. Il est proposé de retenir le siège actuel de la communauté de communes du canton de Bergues plus central, sachant que les réunions pourront être tenues dans toutes les communes composant le nouvel EPCI et que les services seront déconcentrés également dans les locaux des anciennes communautés de communes.

Le Conseil Municipal **donne son accord sur la répartition des sièges** telle qu'elle est définie ci-dessus à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et **donne son accord pour fixer le siège** de la nouvelle communauté de commune au siège actuel de la **communauté de communes du canton de Bergues** situé 468 rue de la couronne de Bierne 59380 Bergues.

### 4 - SIDEN SIAN – nouvelle compétence DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) – accord de principe

Les compétences en matière de lutte contre l'incendie font appel à différents services dont il découle nécessairement un partage complexe de responsabilités. La lutte contre l'incendie nécessite le concours de différentes personnes publiques à différents niveaux : les services d'incendie centralisé au niveau départemental (SDIS), les maires en tant qu'autorité de police municipale, les services d'eau potable dans le cadre de leur obligation d'assurer une alimentation en eau suffisance des points d'eau nécessaires à la défense extérieure contre l'incendie.

Bien qu'il s'agisse de 2 compétences bien distinctes, il en résulte une connivence entre les services incendie et les services de distribution d'eau.

Le SIDEN-SIAN propose d'ajouter une compétence à ses statuts, COMPÉTENCE C5 'DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE' (DECI) avec les attributions suivantes :

- Maîtrise d'ouvrage pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau en matière d'incendie et de secours
- Identification, accessibilité, signalisation, numérotation des points d'eau INCENDIE, avec réalisation des ouvrages et aménagements des travaux sur le réseau eau potable (13000 poteaux et bouches d'incendie + 144 citernes à ce jour, pour 800 000 habitants)
- Contrôles techniques des points d'eau INCENDIE et maintenance

Le Conseil Municipal **donne un accord de principe** à la modification des statuts du syndicat et pour l'adhésion de la commune à la compétence DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE auprès du SIDEN-SIAN, dès l'entrée en vigueur des nouveaux statuts modifiés, ainsi qu'au choix des représentants à NOREADE. Il **précise que le financement** représenterait 3€ HT / habitant, et serait supporté par la commune au prorata de sa population

---

#### 5 - *SIDEN SIAN – mouvements de communes*

Le 20 avril 2013 le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a délibéré pour l'adhésion de nouvelle(s) collectivité(s) :

**Compétence I 'Assainissement Collectif' : VESLUD (02)**

**Compétence I 'Assainissement Collectif' et II 'Assainissement non collectif' : INCHY-en-Artois (62)**

**Compétence I 'Assainissement Collectif' - II 'Assainissement non collectif' - III 'eaux pluviales' : Communauté d'Agglomération de MAUVEUGE - VAL DE SAMBRE pour la commune de QUIEVELON (59)**

**compétence IV 'Eau potable et industrielle' : Communauté d'Agglomération de MAUVEUGE - VAL DE SAMBRE (59) pour les communes de ASSEVENT, CERFONTAINE, COLLERET, ELESMES, FERRIERE-la-Petite, LEVAL, OBRECHIES, QUEVELON, VIEUX-MESNIL**

---

#### 6 - *Fiscalisation additionnelle par les syndicats issus de la fusion – SIECF – USAN*

Depuis la fusion des syndicats SIECF, USAN... de nouvelles dispositions ont obligé ces syndicats à modifier leurs statuts. Pour ce qui concerne les collectivités qui avaient opté pour la fiscalisation additionnelle de la contribution (cas d'Esquelbecq), perçue directement par les syndicats concernés, il n'y a pas de changement mais il faut à nouveau se prononcer pour le maintien de la fiscalité telle qu'elle était mise en place antérieurement.

Pour information, en 2013, les contributions fiscalisées perçues par les 2 syndicats sont les suivantes :

USAN pour SIABY = 29 002 € ; SIECF = 6 720 €

---

#### 7 - *SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS*

Une demande d'aide au démarrage a été sollicitée par une nouvelle association à l'initiative de 3 assistantes maternelles, 'la Rivière Enchantée', qui ont souhaité mutualiser les lieux et le matériel ; l'association loue un local 21 Ter route de Wormhout à Esquelbecq, dont le loyer s'élève à 650 € / mois. La commune ne dispose ni de garderie ni de crèche sur son territoire permettant d'accueillir de très jeunes enfants, non encore scolarisés. Bien que compétente en matière politique familiale, la Commune ne peut donc satisfaire la demande.

Le réseau d'assistantes maternelles fonctionne mais toutes n'ont pas la possibilité d'accueillir à leur domicile plusieurs enfants, par manque de place.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une **subvention de 1 300 € représentant l'aide au démarrage et le paiement de la caution d'entrée dans les locaux. Toutefois, une partie de la subvention, 650 € correspondant à la caution, sera restituée à la Commune** sous un délai maximum de **5 ans** à raison de 130 € par an (1<sup>ère</sup> échéance AOUT 2015. Un titre de recette sera émis à l'échéance. L'association s'engagera à fournir les statuts ainsi que chaque année le bilan financier des actions de l'exercice écoulé.

---

#### 8 - *Travaux du SIECF : effacement des réseaux – participation communale*

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurité de la RD 17, une demande d'effacement de réseau a été adressée au SIECF pour les travaux d'amélioration esthétique sur l'ensemble de la RD 17 –rue de la Gare et rue de Wormhout. Ces travaux pourront se dérouler en trois phases :

- 1<sup>er</sup> phase RD 17 rue de la gare, de la Grand place Bergerot jusqu'à la voie communale dite Somme straete
- 2<sup>e</sup> phase RD 17 rue de Wormhout, de la grand place Bergerot jusqu'à la sortie d'agglomération
- 3<sup>e</sup> phase RD 17 rue de la Gare, de la voie communale dite Somme straete jusqu'à la sortie d'agglomération.

Chaque phase de travaux, comme cela a été le cas pour la rue de Bergues par exemple, nécessitera la participation communale à hauteur de 20 % du montant HT des travaux. A ce jour nous ne connaissons pas le chiffre exact puisque les marchés n'ont pas encore été lancés. Toutefois il est nécessaire de se positionner d'ores-et-déjà puisque l'enveloppe de 500 000 € prévue n'est pas extensible.

Le Conseil Municipal adopte le schéma de travaux et engage les finances de la commune à hauteur de 20%.

---

#### 9 - *Lotissement COLOMBIER – rétrocession des espaces communs*

Vu la construction du lotissement réceptionné le 21 janvier 1985 et la demande exprimée par les colotis de ce lotissement, de transférer des parties communes à la Collectivité,

Le Conseil Municipal accepte le transfert des espaces communs suivants dans le domaine public communal : parcelle ZD 85 pour 27a 18 ca (2718 m<sup>2</sup>), voirie, réseaux, espaces verts ; parcelle ZD 96 pour 16 ca (16 m<sup>2</sup>), transformateur électrique.

Il autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié relatif au transfert de propriété et tous actes s'y rapportant, et la prise en charge communale de l'ensemble des frais liés à ce transfert. Il précise que suivant le souhait des colotis, l'entretien des espaces verts restera à la charge des colotis, ce qui sera mentionné dans l'acte de rétrocession.

## 10 - Acquisition de parcelle de terre à Mr WAQUET et Mme HANICOT

L'étroitesse de la Somme Straete ne permet pas aux engins agricoles d'accéder à la rue de la Gare, perpendiculaire, sans largement se déporter sur cette voie dans le sens inverse de circulation, ce qui est contraire aux règles de sécurité de la rue de la Gare, très fréquentée. Il s'agirait donc d'élargir l'angle par l'acquisition d'une parcelle en forme de triangle ouvert, vers la rue de la Gare. Mr Julien WAQUET et Mme Amélie HANICOT, propriétaires de l'immeuble cadastré D 573, situé 134 rue de la gare, ont accepté de vendre à la commune une bande de terrain de 39 m<sup>2</sup> au prix de 15€/m<sup>2</sup> correspondant à l'avis des domaines. Le conseil municipal autorise l'acquisition et la prise en charge des frais liés à cette affaire ainsi que la prise en charge de la moitié des frais de la clôture à installer.

---

## 11 - ZAC de la Clé des Champs – Acquisition de terrain de terre à Mr VERVEY

Lors des travaux d'études de création de la ZAC, suite à la phase de concertation, Mr VERVEY a accepté de vendre une parcelle de terre moyennant un accord de désenclavement de sa propriété lors de la réalisation de la ZAC, afin de permettre l'accès à un véhicule motorisé, ce qui n'est pas le cas actuellement. Compte tenu de l'avancée des études, Mr VERVEY accepte de vendre cette parcelle de +/- 625 m<sup>2</sup>, en nature de jardin, au prix de 16,50 €/m<sup>2</sup>, ce qui correspond à l'avis des Domaines. Le conseil municipal DÉCIDE d'acquiescer cette parcelle, de missionner Monsieur GILLES, géomètre, pour les travaux de division parcellaire, de prendre en charges tous les frais inhérents à ce dossier, de s'engager à désenclaver dans un délai de 5 ans, lors de la réalisation de la ZAC, la propriété de Monsieur VERVEY afin d'y permettre l'accès d'un véhicule motorisé, et ce sans frais complémentaires pour l'intéressé.

---

## 12 - DECISION MODIFICATIVE n° 1 après budget unique 2013 et LIGNE DE TRESORERIE

### A – DM 1

Le Conseil Municipal adopte les transferts de crédits suivants, et l'ouverture d'une ligne de trésorerie complémentaire.

#### DEPENSES FONCTIONNEMENT

- C/ 6574	subvention M.A.M. Rivière enchantée	+ 1 300 €	
- C/ 60623	fournitures d'alimentation (cantine)	+ 28 000 €	
- C/611	autres prestations de service (cantine)		- 28 000 €
- C/ 022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		- 1 300 €
		+ 29 300	- 29 300

#### DEPENSES INVESTISSEMENT

- C/ 165	reversement CAUTION Table des Géants	+ 1 800 €	
- C /020	Dépenses imprévues (investissement)		- 1 800 €

avec étalement de la dette restant inscrite au compte du locataire de la Table des Géants (Mr Catteau), sur 2 ans.

### B – LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir à compter du 5 août 2013 une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 € et de travailler si nécessaire avec 2 organismes bancaires, de négocier et contracter avec les organismes bancaires les mieux disants, les emprunts nécessaires à l'équilibre financier dans la limite des inscriptions budgétaires.

Pour information, nous fonctionnons actuellement avec une ligne de trésorerie de 500 000 € ouverte depuis 2 ans auprès de la Société Générale. Après interrogation il s'avère que cet organisme financier n'octroie plus ni ligne de trésorerie ni emprunts aux Collectivités Territoriales compte tenu de l'assouplissement des règles de droit à emprunt pour les collectivités. Monsieur Wullens (Trésor Public de Wormhout) a produit un tableau de synthèse de la dette avec simulation sur 5 ans ; il confirme la bonne santé financière de la Commune.

---

## 13 - INITIATIVES des ELUS

### Mr le Maire :

- Hélène BAUDENS sera recrutée en contrat aidé pour prendre le relais au niveau de l'école et de la cantine.
- La Préfecture a annoncé le report de la DETR 2013 sur 2014. Le dossier reste valable et les travaux peuvent commencer.

**Didier ROUSSEL** : les effectifs de l'école se répartissent à la rentrée de septembre entre 3 classes maternelles et 4 primaires. Il est donc nécessaire d'avoir 3 personnes le matin pour seconder les enseignants des classes maternelles.

**Pascal DEREMETZ** fait part des reproches d'un professionnel d'Esquelbecq, dont il a été à nouveau victime lors de la fête de la musique, suite à la sonorisation de la place pour le compte de la commune (commission des fêtes).

La séance est levée à 22 heures